



**SIVOM EAU - ASSAINISSEMENT
NORD ALLIER**

**Lotissement « LES PLANTES »
BP 3**

03210 SAINT-MENOUX

Tél. 04 70 43 92 44 - Fax 04 70 43 99 55

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8 h-12 h - 14 h-17 h

URGENCES : 24 h/24 au 04 70 43 92 44

Site internet : <http://www.sivom-nordallier.fr/>

Mail : sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr

SI VOUS DEMENAGEZ

Vous devez demander la résiliation de votre contrat et le relevé d'index pour arrêt de compte, faute de quoi les redevances vous seront toujours facturées.

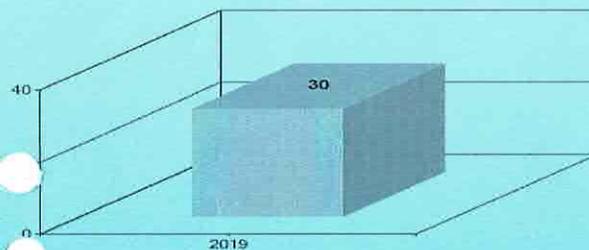
TARIFS 2020 POUR INFORMATION

EAU

Abonnement: 48,78 € HT - Le m3: 1,64 € HT

Le prix du litre TTC, hors abonnement ou frais, est de : 0,00186 €

EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION



Référence client

132000 / 005222

Adresse point de comptage

PARISSE
LA PLATRIERE
CHEMIN DE LA CINARDIERE
03320 LURCY LEVIS

Expéditeur

TRESORERIE

8, Boulevard de Solins

03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

DESTINATAIRE

GAEC PARISSE

2 LA CREUSERIE

03320 LURCY LEVIS

FACTURE EAU

Réf. Facture : 2019-LU-00-16860 du 07/11/2019

Identifiant collectivité : 004370

Facture établie au 2ème semestre - Consommation 2019

CONSOMMATION	30 m³
---------------------	-------------------------

	MONTANT TTC
PRIMES FIXES	0,00
CONSOMMATION	55,65

TOTAL FACTURE	55,65
----------------------	--------------

Pour information 365,04

Date limite de paiement: 13/12/2019

Modalités de règlement : Voir au dos

TITRE EXÉCUTOIRE : en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2019-LU-00-16860

Réf. à rappeler : 132000 / 005222

Compteur	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
	Numéro	Date	Index	Date	Index				m ³		
16JA356206	01/10/2019	30	21/02/2019	0	30						
LIBELLÉ						Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
DISTRIBUTION DE L'EAU											55,47
Eau (part SIVOM) période du 21/02/2019 au 01/10/2019						30	1,590	47,70	5,50	2,62	50,32
Redevance prélèvement ressource (part Agence Eau)						30	0,033	0,99	5,50	0,05	1,04
Redevance SMEA (part SMEA)						30	0,130	3,90	5,50	0,21	4,11
ORGANISMES PUBLICS											0,18
Redevance soutien d'étiage (part EP LOIRE)						30	0,0058	0,17	5,50	0,01	0,18
TOTAL A PAYER								52,76		2,89	55,65

RENSEIGNEMENTS : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'un erreur a été commise, adressez-vous à la collectivité désignée au recto.

RÉCLAMATIONS : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à la collectivité désignée au recto. Veuillez avoir l'obligeance d'informer aussi le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto. * Attention: la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général de collectivités territoriales), vous



**SIVOM EAU - ASSAINISSEMENT
NORD ALLIER**

**Lotissement « LES PLANTES »
BP 3**

03210 SAINT-MENOUX

Tél. 04 70 43 92 44 - Fax 04 70 43 99 55

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8 h-12 h - 14 h-17 h

URGENCES : 24 h/24 au 04 70 43 92 44

Site internet : <http://www.sivom-nordallier.fr/>

Mail : sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr

19369

Référence client

130990 / 005222

Adresse point de comptage

PARISSE
LA CREUSERIE
03320 LURCY LEVIS

Expéditeur

TRESORERIE

8, Boulevard de Solins

03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

DESTINATAIRE

GAEC PARISSE
2 LA CREUSERIE
03320 LURCY LEVIS

FACTURE EAU

Réf. Facture : 2019-LU-00-16859 du 07/11/2019

Identifiant collectivité : 004370

Facture établie au 2ème semestre - Consommation 2019

SI VOUS DEMENAGEZ

Vous devez demander la résiliation de votre contrat
et le relevé d'index pour arrêt de compte, faute de
quoi les redevances vous seront toujours facturées.

TARIFS 2020 POUR INFORMATION

EAU

Abonnement: 48,78 € HT - Le m3: 1,64 € HT

Le prix du litre TTC, hors abonnement ou frais, est de : 0,00204 €

CONSOMMATION

1165 m³

MONTANT TTC

PRIMES FIXES

Payé 26.737,9

0,00

CONSOMMATION

de 05/12/19

2 373,79

N° 0269 158

TOTAL FACTURE

2 373,79

Pour information

15 571,04

Date limite de paiement: 13/12/2019

EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION



Modalités de règlement : Voir au dos

TITRE EXÉCUTOIRE : en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2019-LU-00-16859

Réf. à rappeler : 130990 / 005222

Compteur Numéro	Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation m³	Commentaire
	Date	Index	Date	Index		
14JA011988	25/09/2019	2762	24/09/2018	2146	616	1 LES BRUYERES DE LA CINARDIERE
03UB000472	01/10/2019	6865	24/09/2018	6824	41	LA CREUSERIE
03UB000477	01/10/2019	4060	24/09/2018	3748	312	2 LA CREUSERIE
07LA464662	25/09/2019	2083	24/09/2018	1887	196	LA CINARDIERE

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
DISTRIBUTION DE L'EAU						2 141,49
Eau (part SIVOM)						
période du 25/09/2018 au 31/12/2018	310	1,550	480,50	5,50	26,43	506,93
période du 01/01/2019 au 01/10/2019	855	1,590	1 359,45	5,50	74,77	1 434,22
Redevance prélèvement ressource (part Agence Eau)	1165	0,033	38,45	5,50	2,11	40,56
Redevance SMEA (part SMEA)	1165	0,130	151,45	5,50	8,33	159,78
ORGANISMES PUBLICS						232,30
Redevance soutien d'étiage (part EP LOIRE)	1165	0,0058	6,76	5,50	0,37	7,13
Lutte contre la pollution (part Agence de l'eau)	928	0,230	213,44	5,50	11,73	225,17
TOTAL A PAYER			2 250,05		123,74	2 373,79

RENSEIGNEMENTS : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'un erreur a été commise, adressez-vous à la collectivité désignée au recto.

RÉCLAMATIONS : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous à la collectivité désignée au recto. Veuillez avoir l'obligeance d'informer aussi le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto. * Attention: la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général de collectivités territoriales), vous